



Procès-verbal

CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EXTRAORDINAIRE

—
Lundi 4 septembre 2023

 Université
Paris Nanterre

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE
DU 4 SEPTEMBRE 2023
FORMATION PLÉNIÈRE**

Étaient présents :

M. GERVAIS-LAMBONY, Président de l'université Paris Nanterre

Mme ROLLAND-DIAMOND, Vice-présidente chargée du Conseil d'administration

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

Mme BRUGEILLES (Nanterre
Autrement)

M. DESHAYES (Paris Nanterre :
Une vision, Une détermination)

M. GALLIMARD (Nanterre
Autrement)

M. PICHARD (Nanterre Autrement)

Mme SEVERO (Paris Nanterre :
Une vision, Une détermination)

COLLÈGE B

M. BATOUFFLET (Paris Nanterre
: Une vision, Une détermination)

M. BOUTRON (Paris Nanterre :
Une vision, Une détermination)

Mme DEMOULIN (Nanterre
engagée ! SNESUP-FSU
Précaires du CECPN, et
sympathisant·e·s)

M. MATHIOT (Nanterre
Autrement)

M. SMITH (Nanterre engagée !
SNESUP-FSU Précaires du
CECPN, et sympathisant·e·s)

COLLÈGE BIATSS

M. AYARI (CGT Ferc Sup)

M. BARRY (SNASUB-FSU)

Mme BOUMENDIL (Nanterre
BIATSS : La voix de tous)

M. POYER (Nanterre BIATSS :
La voix de tous)

Mme ROBERT (SNASUB-FSU)

M. VASRAM (SGEN CFDT)

COLLÈGE USAGERS

M. BURGAUD (UNEF, le syndicat
étudiant : contre la sélection et la
hausse des frais d'inscription !)

M. BENSÂÏD ECHCHEGDALI
(UNEF, le syndicat étudiant : contre
la sélection et la hausse des frais
d'inscription !)

M. BILLARD (Bouge ta fac avec tes
assos)

**PERSONNALITÉS
EXTÉRIEURES**

M. GAUTHIEROT (Mairie de
Nanterre)

Mme HAMZA (Région Île-de-
France)

M. BELLIER (Mairie de Nanterre)

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

M. POLIT

**DIRECTION GÉNÉRALE DES
SERVICES**

M. LETOURNEUX

MEMBRES INVITÉS

Mme DE BEARN (SAJI)

M. CORONT-DUCLUZEAU (SAJI)

M. VANHULLE (SAJI)

M. CAZAYUS (Région académique
Île-de-France)

Mme PROVOST (Région académique
Île-de-France)

Rédactrice H2COM

**DIRECTEURS (RICES) DES SERVICES
COMMUNS**

Mme SWIATEK

SOMMAIRE

I – BUDGET RECTIFICATIF 6

*La séance du Conseil d'administration extraordinaire de l'Université Paris Nanterre est ouverte
à 11 heures 11 sous la présidence de M. Gervais-Lambony.*

Le quorum physique étant atteint, le Président ouvre la séance de ce Conseil d'administration extraordinaire dédié au vote du budget rectificatif ; lequel n'a pu avoir lieu le 4 juillet dernier, faute de quorum physique.

Le Président fait part aux administrateurs de plusieurs faits nouveaux.

L'établissement a obtenu la totalité des moyens demandés dans le cadre du nouveau dialogue stratégique de performance avec la tutelle. Ces fonds seront destinés à renforcer sa capacité de pilotage, ses équipements audiovisuels, à ouvrir des DU en lien avec des métiers d'avenir, et à finaliser son SPSI¹.

L'Université Paris Nanterre fera en outre partie de la seconde des trois vagues de mise en œuvre du COMP². Ce dialogue avec la tutelle aura donc lieu avant la fin de l'année 2023. Plus tôt l'établissement intégrera cette nouvelle forme de contractualisation, plus tôt il bénéficiera d'une visibilité financière sur trois ans.

Enfin, suite l'appel à projets « Excellence sous toutes ses formes, France 2030 » et au dépôt du projet Unisson, l'établissement s'est vu allouer un financement de 14 millions d'euros sur une période allant de 2024 à 2030. Il est à noter que jamais un financement d'une telle ampleur n'a été octroyé à Paris Nanterre dans le cadre des PIA³. Le projet Unisson (vie de campus et innovation) et le projet Accélération porté par la COMUE⁴ Paris Lumières (formation et apprentissage) démarreront tous deux en 2024. Le lancement de l'appel à projets SHS⁵ (recherche) est prévu en octobre.

Le Ministère a par ailleurs récemment annoncé la non-compensation de l'ensemble des mesures salariales pour 2024 (point indice, primes de transport, etc.), ce qui aura un impact considérable sur le budget de l'établissement. S'ouvre désormais une phase de discussion avec la tutelle pour obtenir une compensation partielle. Il s'agit d'un choc pour tous établissements. Leur capacité à prélever sur leurs fonds de roulement respectifs fera la différence.

Le Président entend suivre les conseils prodigués par la tutelle : ne renoncer à aucun projet (immobilier, campagne d'emplois). Il souligne l'ampleur des sujets financiers dont aura à traiter le conseil d'administration cette année.

Mme BRUGELLES juge cette non-compensation scandaleuse. Elle demande si des pressions politiques peuvent être exercées pour contraindre le gouvernement à assumer ces charges légales qui ne relèvent pas des choix budgétaires des universités.

Le Président répond que ce cas de figure s'est déjà présenté en 2022 et qu'une discussion aura lieu dans le cadre de France Universités avec l'AUREF⁶.

M. BURGAUD demande des précisions quant au COMP et aux contraintes qui y sont attachées.

Le Président répond que ce mode de financement sur projets viendra compléter la dotation de l'établissement. Ses contraintes ont trait à la capacité de pilotage des projets présentés afin d'en

¹ Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

² Contrat d'objectifs et de performances

³ Projets investissement d'avenir

⁴ Communauté d'universités et établissements

⁵ Sciences humaines et sociales

⁶ Alliance des universités recherche et formation

obtenir le financement sur trois ans, à leur suivi pour assurer la poursuite dudit financement, ainsi qu'aux six thématiques prioritaires dans lesquels ils doivent s'inscrire.

Le Président souligne que ce financement supplémentaire ne couvrira ni les besoins de l'établissement en matière de rénovation bâtiminaire ni sa sous-dotation en masse salariale. Ces deux sujets continueront à être discutés avec la tutelle, le Département et la Région.

I – BUDGET RECTIFICATIF

M. POLIT présente le budget rectificatif 2023.

➤ Contexte

L'inflation, le surcoût des fluides et les inquiétudes quant au fonds de roulement ont conduit l'établissement à fait preuve de prudence en matière d'investissement dans le cadre du budget initial voté en décembre 2022. Pour tenir compte du contexte, mais aussi pour répondre à la demande des services, il a été décidé de présenter le budget rectificatif en juillet, et non en octobre comme l'année précédente.

Des facteurs externes à l'établissement ont impacté son budget, notamment le décalage entre les réformes, les politiques nationales, les besoins et la dotation (mesures annoncées en juillet).

Des facteurs internes à l'établissement sont également à mentionner : sa politique de renforcement des équipes, la hausse du prix des fluides comme des matières premières (estimation revue en cours d'année), l'investissement et la transition énergétique (plan de sobriété, rénovation bâtiminaire, centre sportif universitaire, bâtiment modulaire). Il est à noter que le bâtiment modulaire mobilise fortement le fonds de roulement.

Par ailleurs, les ressources propres continuent d'augmenter (apprentissage, formation continue, recherche).

➤ Prévision recettes et évolution

Par rapport au budget initial, la SCSP⁷ augmente de 341 000 euros, ce qui correspond au plan de sobriété (appel à projets Résilience).

Les autres financements publics augmentent de 1,2 million d'euros (bourses Erasmus, projet Accélération, végétalisation des toitures terrasses).

Les ressources propres augmentent de 891 000 euros, dont 580 000 euros de recettes liées à l'apprentissage, et 239 000 euros de subventions et contrats de prestation de recherche. Les recettes propres représentent 58 % des autres recettes de l'établissement, hors SCSP.

➤ Prévision dépenses et évolution

Les dépenses de personnel augmentent à la marge (+264 000 euros) en lien avec une évolution de la masse salariale université, principalement dans le domaine de la recherche.

Il est à noter que le budget rectificatif a été élaboré en juin et qu'il ne tient pas compte des mesures nationales annoncées début septembre. Aucune évolution des dépenses de masse salariale n'y est mentionnée, mais la direction des ressources humaines a procédé à une estimation du coût de la non-compensation des mesures salariales pour 2024.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il a été procédé à un ajustement de -3,2 millions d'euros des surcoûts liés aux fluides suite à la réévaluation effectuée par la tutelle. Le budget initial avait identifié une augmentation de ces dépenses de 7 millions d'euros. Elles s'élèvent désormais à 3,8 millions d'euros. D'autres augmentations concernent les bourses de mobilité (+884 000 euros), des demandes au niveau des directions centrales (+558 000 euros) et la recherche.

⁷ Subvention pour charge de service public

Le budget de fonctionnement passe de 39,2 millions d'euros au budget initial à 38,2 millions d'euros au budget rectificatif ; soit une réduction de -1 million d'euros en autorisations d'engagement.

S'agissant des dépenses d'investissement, il était prévu d'inscrire 5,8 millions d'euros d'autorisations d'engagement pour le centre sportif universitaire ; ce qui sera finalement reporté à 2024. Les opérations immobilières s'élèvent toutefois à 5,9 millions d'euros : elles correspondent au surcoût du bâtiment modulaire, au renouvellement des installations de sécurité incendie, à la réfection des toitures terrasses, aux demandes pédagogiques (1,4 million d'euros).

Le budget d'investissement atterrit à +1,7 million d'euros.

➤ Solde budgétaire

Le solde budgétaire au budget rectificatif représente -13 millions d'euros ; contre -16,7 millions d'euros au budget initial. Les nombreux investissements expliquent principalement ce solde négatif.

➤ Résultat comptable

Le résultat comptable représente -3,8 millions d'euros (ce qui correspond à l'augmentation des dépenses en énergie) ; contre -9,7 millions d'euros au budget initial.

La capacité d'autofinancement se situe à -1 million d'euros.

Le fonds de roulement s'élève à 23 millions d'euros ; soit 38 jours de charges de fonctionnement décaissables. Les prélèvements sur fonds de roulement s'élèvent à 8,7 millions d'euros. Le fonds de roulement disponible, déduction faite des engagements, représente 1 million d'euros, soit deux jours de charges de fonctionnement décaissables.

➤ Indicateurs

S'agissant du plafond d'emplois, l'établissement compte 2 350 ETPT⁸, dont 2 170 ETPT État (plafond atteint) et 180 ETPT Ressources propres.

Par rapport au budget initial, le ratio entre dépenses de personnel et produits encaissables passe du seuil d'alerte (rouge) au seuil de vigilance (orange).

Le ratio entre capacité d'autofinancement et acquisitions d'immobilisation demeure en rouge ; de même que le ratio entre charges décaissables et produits encaissables, et que celui entre capacité d'autofinancement et produits encaissables.

➤ Conclusion

Le résultat comptable déficitaire est lié au surcoût des fluides ; lequel ne sera pas compensé et limite la capacité à investir de l'établissement. Le fonds de roulement disponible a été reconstitué par rapport au budget initial, mais la marge de manœuvre quant aux investissements est très étroite ; et ce malgré des besoins très importants (rénovation des bâtiments anciens, construction de nouveaux bâtiments).

Les nouvelles mesures salariales ont été évaluées à 2 millions d'euros en 2023, et s'élèveront l'année prochaine à 4 millions d'euros. Elles ont un impact négatif sur les finances de l'Université, d'autant qu'il est dorénavant certain qu'elles ne seront pas intégralement compensées.

Si les agrégats financiers s'améliorent, la situation de l'établissement demeure fragile.

M. PICHARD indique que la Commission budgétaire s'est réunie le 27 juin 2023. Y ont été abordés les prélèvements effectués sur le fonds de roulement, la charge salariale liée à l'augmentation du point d'indice et sa non-compensation. Cette dernière étant dorénavant certaine et le budget rectificatif n'en tenant pas compte, la situation financière de l'établissement est appelée à s'aggraver en fin d'année. Au terme des débats, sur sept voix exprimées, cinq l'ont été en faveur du budget rectificatif, une contre, avec une abstention.

M. BARRY demande si la politique de renforcement des équipes concernera les agents contractuels, et quels secteurs en bénéficieront. Il interroge en outre la part des agents s'étant manifestés quant

⁸ Équivalent temps plein annuel travaillé

à la prise en charge partielle de la mutuelle (sachant que près de 40 % d'entre eux ne l'avaient pas fait l'an passé).

Mme ROLLAND-DIAMOND indique que le renforcement des équipes résulte des campagnes d'emplois menées sur les exercices précédents. En 2023, la campagne d'emplois a concerné les enseignants et enseignants-chercheurs. Elle a consisté à publier l'ensemble des postes vacants et à poursuivre la création de postes. Cette politique volontariste n'est cependant pas suffisante pour couvrir les besoins de l'établissement et répondre à sa sous-dotation. Elle se poursuivra en 2024 en renforçant le volet BIATSS⁹.

S'agissant du ratio entre titulaires et contractuels, le groupe de travail constitué au sein du CSA¹⁰ y prête une attention particulière. L'augmentation des personnels contractuels constatée les années précédentes appelle une vigilance certaine.

Le Président précise que la proportion prise par les contractuels n'a pas été voulue. Elle a fortement progressé ces dernières années, notamment en raison des appels à projets. S'agissant de la mutuelle, le Président ne dispose pas des éléments pour répondre, mais les transmettra prochainement.

M. BARRY souhaite que des précisions soient fournies lors du prochain Conseil d'administration quant aux efforts fournis sur les postes BIATSS. Il ajoute que la cartographie des postes vacants en fait apparaître une cinquantaine, et demande si ce chiffre reste stable suite au budget rectificatif.

Mme ROLLAND-DAMOND répond que les postes vacants sont en baisse continue.

Le Président ajoute que le budget rectificatif n'agit pas sur ce point.

M. PICHARD précise que les postes vacants correspondent essentiellement à des postes budgétés. La possibilité budgétaire de les pourvoir existe, mais le recrutement pose problème.

M. POLIT souligne l'augmentation significative des dépenses de personnel entre 2020 (162,7 millions d'euros) et 2023 (186,7 millions d'euros). Par rapport à 2022 (173,7 millions d'euros), elle représente +13 millions d'euros, contre +4 millions d'euros les années antérieures. Il s'agit d'emplois budgétés. Le compte financier de fin d'année permettra de constater les crédits réellement consommés. Il comporte des tableaux précis quant au nombre de titulaires et de contractuels.

Le Président remarque que depuis trois ans, l'établissement a obtenu de nouveaux moyens pérennes destinés à sa masse salariale (1 million d'euros supplémentaires en 2021, 700 000 euros supplémentaires en 2022). Ces moyens ne comblent pas la sous-dotation structurelle que connaît l'établissement, mais le Président entend poursuivre ce dialogue avec la tutelle ; sachant que cette démarche est à distinguer du dialogue annuel ou du COMP.

L'autre volet majeur de ces discussions porte sur les enjeux immobiliers. Le coût de la rénovation énergétique des bâtiments de l'Université est estimé à 150 millions d'euros. Elle n'a en outre pas bénéficié du plan campus.

Le Président ajoute que l'établissement est dorénavant mieux pourvu en données de pilotage pour poursuivre ces discussions.

M. BARRY souligne que le poste de médecin du travail est vacant depuis plus d'un an. Il suggère de mener une réflexion avec la ville de Nanterre quant à un nouveau centre de santé dans le cadre de la ZAC¹¹ Seine Arche.

Le Président confirme que toutes les hypothèses, y compris partenariales, sont à explorer pour pourvoir ce poste.

Mme ROBERT note que les dépenses salariales supplémentaires (2 millions d'euros) risquent d'impacter négativement certains indicateurs, bien qu'elles n'apparaissent pas dans le budget rectificatif. Dans un contexte d'augmentation importante du nombre d'agents contractuels, la campagne d'emplois à venir comme le bilan de la précédente feront l'objet d'une vigilance

⁹ Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé

¹⁰ Comité social d'administration

¹¹ Zone d'aménagement concerté

particulière ; de même que la répercussion de l'augmentation du point d'indice sur le traitement des contractuels

Par ailleurs, Mme ROBERT rappelle que la fongibilité asymétrique interdit de mobiliser le fonds de roulement pour couvrir des dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Elle demande quelle est la marge de manœuvre dont dispose l'établissement pour compléter les dépenses de masse salariale si besoin est ; sachant qu'un écart est fréquemment constaté entre les prévisions et le réalisé.

Mme ROBERT demande en outre si la SCSP sera sanctuarisée dans le cadre du passage au COMP.

Le Président prend bonne note de la vigilance annoncée quant aux agents contractuels.

S'agissant de l'annonce récente de non-compensation, le Président assure qu'elle ouvre une phase de dialogue avec la tutelle et qu'il fera tout pour obtenir la compensation la plus grande possible.

En ce qui concerne les fonds de roulement des universités, ils atteignent des montants qui rendent difficile leur maintien en l'état vis-à-vis du ministère des Finances. La partie du fonds de roulement de l'établissement qui n'est pas déjà engagée sur des projets ne représente qu'un million d'euros et ne couvre donc pas les surcharges financières de masse salariale.

Lors de la première vague de passage au COMP, une augmentation des moyens a pu être constatée. Elle représente environ 0,8 % supplémentaire par rapport à la SCSP. Le fait que les universités françaises soient sous-dotées (plus particulièrement les établissements à dominante SHS) pose la question de la répartition des moyens et du mode de calcul de la SCSP. La demande visant à revoir ce calcul est de plus en plus forte au sein de France Universités. À partir de 2025, quand toutes les universités seront soumises au COMP, le décalage actuel avec le contrat de site disparaîtra pour laisser place à un contrat unique.

M. POLIT remarque que, par rapport aux dépenses de masse salariale inscrites au budget rectificatif (186 millions d'euros), une réduction de 1 % (soit 1,8 million d'euros) permettrait quasiment de couvrir le surcoût identifié pour 2023 (2 millions d'euros). Par ailleurs, les dépenses de fonctionnement se situent autour de 30 millions d'euros. En y ajoutant le surcoût lié à l'énergie, elles atteignent 34 millions d'euros, mais 38 millions ont été inscrits au budget de fonctionnement. Sans savoir si l'établissement sera en capacité d'engager ces 38 millions d'euros, les marges de manœuvre figurent déjà potentiellement dans le budget rectificatif. Les dépenses de masse salariale passent de 173 à 186 millions d'euros, mais reste à savoir si les recrutements aboutiront. S'il est impossible de prélever sur le fonds de roulement pour financer la masse salariale, l'établissement ne s'interdit pas un nouveau budget rectificatif en fin d'exercice si besoin.

M. BURGAUD déclare que les élus UNEF¹² voteront contre ce budget rectificatif qui reflète l'accentuation du désengagement de l'État. Ils n'entendent pas accompagner l'austérité, et déplorent que l'Université soit contrainte de répondre à des appels à projets qui sont en fait des concours à financement. Ils ne se réjouissent pas non plus qu'elle génère des ressources propres, considérant qu'elle n'est ni une entreprise ni un commerce, mais un service public.

Le 20 juillet dernier, le syndicat a organisé un rassemblement devant le Ministère avec le collectif des « sans fac » d'Île-de-France. Un nouveau rassemblement et une journée d'action nationale sont prévus le 19 janvier 2024.

M. BURGAUD remarque que le seul gagnant du désengagement de l'État et de la politique de sélection est le secteur de l'enseignement privé. Par ailleurs, il note que les dépenses de l'établissement en matière de sécurité sont très importantes : nouvelles caméras, portes blindées, changement de badges d'accès ou surveillance privée.

M. BURGAUD souligne la forte tradition militante existant à Nanterre et estime que des grillages ou des portes blindées n'empêcheront pas les étudiants de défendre leurs droits.

¹² Union nationale des étudiants de France

Le Président souhaite la bienvenue à M. CORONT-DUCLUZEAU au sein du SAJI¹³.

En l'absence de remarques, le Président donne lecture d'une unique procuration :

- Mme Der Sarkissian à M. Smith.

Le Président ouvre le vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Le Conseil d'administration approuve à la majorité le budget rectificatif 2023.

Pour : 13 ; Contre : 1 ; Abstentions : 11

Le Président clôt la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil d'administration de l'Université Paris Nanterre est levée à 12 heures 09.

Le Secrétaire de séance

Société H2COM

Le Président de l'Université

Philippe GERVAIS-LAMBONY



¹³ Service des affaires juridiques et institutionnelles